



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E15011

VALABLE JUSQU'AU 05/12/2025

ÉDITÉ LE

02/07/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1992

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 24/01/2018  
600 000

Raison sociale : CRUARD CHARPENTE ET CONSTRUCTION BOIS

5 RUE DES SPORTS  
53360 SIMPLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC LAVAL 388 245 896

Siret : 388 245 896 00021

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 5029282-0

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1247000/001 528117

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1247000/001 528117

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/09/2024

Téléphone : 02 43 98 10 10

Fax :

Portable :

Site Internet : [www.cruard-charpente.com](http://www.cruard-charpente.com)

E-mail : [accueil@cruard-charpente.com](mailto:accueil@cruard-charpente.com)

Responsabilité légale :

LEFEVRE DEVELOPPEMENT (823 836 846) / LEFEVRE AURÉLIEN DIRECTEUR GÉNÉRAL / LEFEVRE FLORIAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Effectif moyen : 152

Tranche de classification : EFF5

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité  | * Date d'attribution |
|------|--|----------------------|
| 2313 | Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité supérieure) Mention RGE | 06/12/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |
| o Isolation des murs par l'extérieur                                     | 01/01/2021         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur       | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.